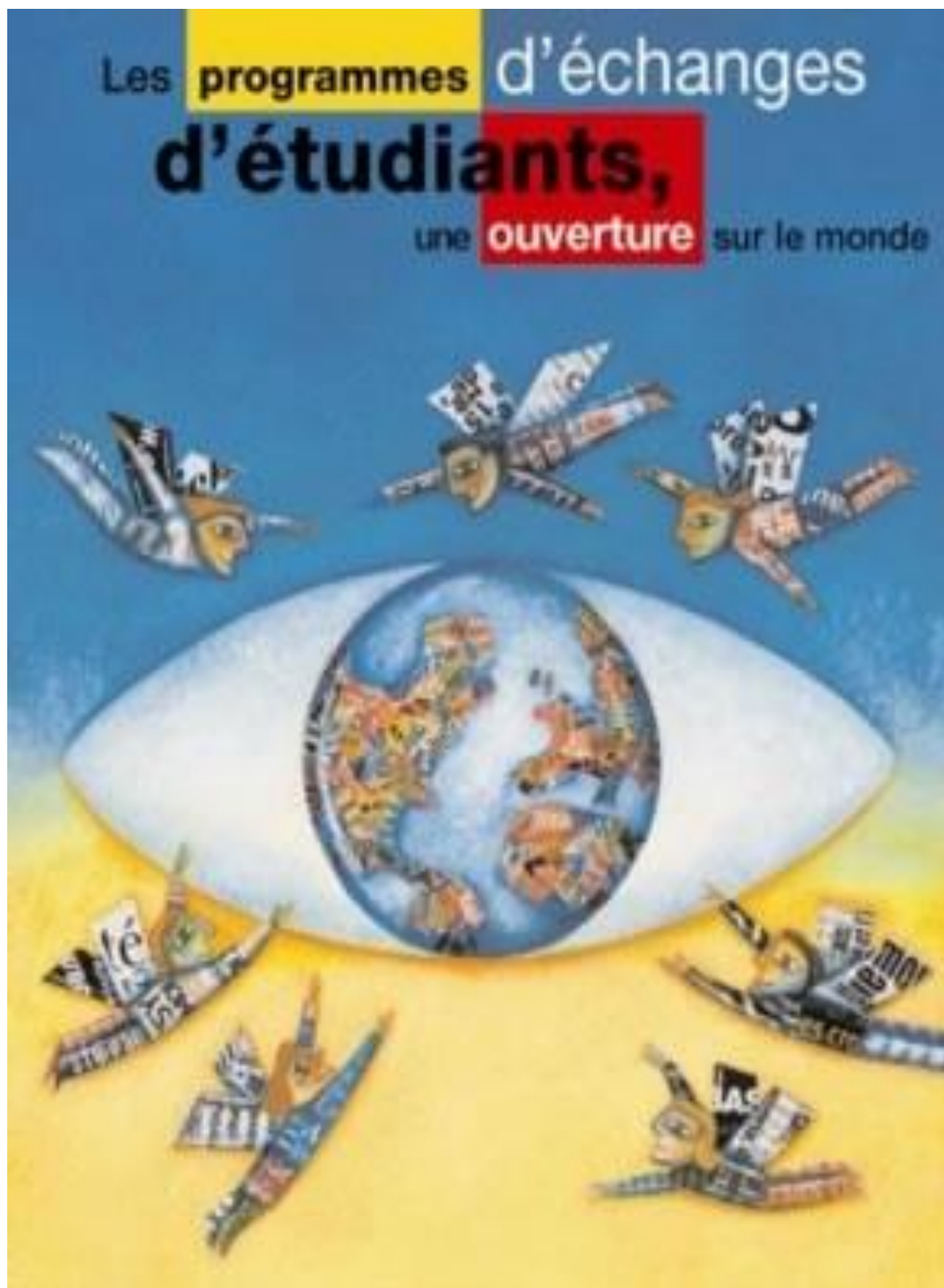


ETUDIER AU QUEBEC



GUIDE DU CANDIDAT

**Programme Québécois d'Echanges
Etudiants (PQEE) du Bureau de
Coopération Interuniversitaire (BCI)
2024-2025**



Le programme d'échanges anciennement nommé CREPUQ (Conférence des Recteurs Et Principaux des Universités Québécoises) a changé de nom depuis janvier 2014 et s'appelle maintenant le Programme Québécois d'Echanges Etudiants (PQEE) du BCI (Bureau de Coopération Interuniversitaire).



ETUDIER AU QUEBEC en 2024-2025

GUIDE DU CANDIDAT

En Programme Québécois d’Echanges Etudiants (PQEE) du Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI) – (CREPUQ)

INDEX

1. Principes de l'échange.....	4
2. Structure des études au Québec	5
3. Procédure de participation	6
A – Sur le site de l'Université de La Réunion.....	6
➤ Formulaire de pré-candidature.....	6
B – Sur le site du Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI).....	6
➤ Candidature électronique en ligne.....	6
➤ Dossier de candidature papier	7

ANNEXES

Annexe 1 : Les universités québécoises partenaires.....	8
Annexe 2 : Informations financières.....	9
Annexe 3 : Formalités d'immigration et administratives	11
Annexe 3 bis : Formalités d'immigration – Etudes, travail et stages au Canada.....	13
Annexe 4 : Informations pratiques.....	17
Annexe 5 : Calendrier du candidat au PQEE du BCI 2024/2025.....	18
Annexe 6 : Modèle de contrat d'études	19
Annexe 7 : Modèle de modification de contrat d'études PQEE	20
Annexe 8 : Modèle d'attestation d'arrivée	21
Annexe 9 : Modèle d'attestation de fin de séjour	22
Contact DRI et adresse :	23

1 - Principes de l'échange

Partir avec le Programme Québécois d'Echanges d'Etudiants (PQEE) dans le cadre du Bureau de Coopération Interuniversitaire (BCI) – (CREPUQ), c'est effectuer une partie reconnue des études dans une université partenaire de la province du Québec au Canada pour une année ou un semestre universitaire (cf. annexe 1) **tout en étant exempté des droits de scolarité dans l'université d'accueil.**

- Les candidats doivent avoir accompli au moins un an d'études supérieures à l'Université.
- La majorité des échanges se fait aux niveaux de la 3^{ème} année de Licence et de la 1^{ère} année de Master.
- Le programme ne permet pas le départ en stage dans des laboratoires de recherche ou des entreprises.

Ainsi, vous demeurez étudiant de l'Université de La Réunion et préparez un diplôme de l'Université de la Réunion en suivant des cours dans une université partenaire.

Les études dans l'établissement d'accueil seront validées pour l'obtention du diplôme français sous réserve de réussite aux examens dans l'établissement d'accueil.

La sélection du candidat : 2 étapes

➤ Etape 1 : Pré-sélection des candidats :

Le Coordinateur - Référent pédagogique du PQEE opère la présélection en liaison avec les Responsables pédagogiques et le Relais RI de la Faculté ou de l'Institut dont vous dépendez.

[Liste des Relais RI](#)

Les dossiers présélectionnés sont transmis par la DRI à l'université québécoise classée comme 1^{er} choix par le candidat.

➤ Etape 2 : Sélection finale par les universités québécoises

L'université classée en 1^{er} choix par l'étudiant examine le dossier, deux possibilités :

- L'étudiant est accepté et il reçoit sa lettre d'acceptation
- L'étudiant est refusé, l'université transmet alors son dossier à l'Université de 2^{ème} choix.

2 - Structure des études au Québec

Les participants au Programme Québécois d'Echanges Etudiants du BCI devront s'inscrire à un régime d'études à plein temps.

Les étudiants doivent suivre 15 crédits (québécois) soit 30 ECTS par semestre (environ 5 cours) ou 30 crédits québécois soit 60 ECTS.

Généralement, un cours exige trois heures de présence en classe par semaine, durant 15 semaines ; cela ne comprend pas la charge de travail personnel (lectures, travaux, étude, etc.) qui équivaut à environ six heures de travail par semaine par cours.

Les participants au Programme Québécois d'Echanges Etudiants s'inscrivent à des cours offerts par l'établissement d'accueil.

Ci-dessous une mise en regard des structures des études au Québec et en France

	Cycle Pré-universitaire	1er cycle universitaire			2ème cycle universitaire		3ème cycle
QUEBEC	Diplôme d'Etudes Collégiales (DEC)	1 an	2 ans	3 ans	2 ans		3 à 4 ans
		Baccalauréat			Maîtrise		Doctorat
FRANCE	Baccalauréat	L1	L2	L3	M1	M2	Doctorat
		Licence			Master		

Le baccalauréat canadien correspond à la 3^{ème} année de la licence française et la maîtrise canadienne à la 2^{ème} année du master français.

3 - Procédure de participation – 2 étapes

Etape 1 : Pré-candidature sur le site de l'université de La Réunion :
<https://www.univ-reunion.fr/international/mobilites-a-letranger/etudier-a-letranger/bci-quebec>

↳ Vous devez compléter **UN FORMULAIRE DE PRE- CANDIDATURE EN LIGNE** <http://univ-reunion.moveonnet.eu/moveonline/outgoing/welcome.php>, l'imprimer et le déposer avec une copie de la carte d'étudiant 2023-2024 et les relevés de notes universitaires des années antérieures au plus tard **le jeudi 30 novembre 2023** à la DRI auprès de Mme Fabienne DUPONT, après avis et consultation de votre Responsable pédagogique de l'année en cours ou du Responsable d'échanges du département, ainsi que du Relais RI de l'UFR ou Institut.

↳ Une commission de sélection statuera sur la recevabilité des dossiers de pré-candidature- Réponse **au plus tard le mercredi 15 février 2024.**

↳ La DRI transmettra aux étudiants sélectionnés un code d'accès confidentiel pour compléter en ligne le formulaire électronique de demande de participation au PQEE (aux alentours de la mi-décembre 2023).

Etape 2 : Candidature sur le site du BCI : <https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>
2 Phases

1^{ère} Phase : CANDIDATURE ELECTRONIQUE EN LIGNE DU DOSSIER PQEE DU BCI

↳ Il s'agit maintenant de s'identifier avec le code d'accès et remplir le formulaire de candidature électronique en ligne du dossier PQEE du BCI en allant sur l'adresse Internet suivante : <https://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>

↳ **Quelques conseils pour compléter le formulaire :**

▶ Il faut avoir déterminé le programme d'études et les établissements d'accueil auprès desquels vous désirez soumettre une demande de participation;

Pour établir votre programme,

- Vous devez consulter les cours proposés par les établissements québécois sur leur site Web (*cf. annexe 1*) afin de trouver les cours correspondant ou se rapprochant des modules de formation de l'Université de La Réunion.
- Vous devez prendre contact avec le responsable pédagogique de votre année de mobilité qui vous aidera à choisir les cours que vous suivrez dans l'université québécoise d'accueil et ainsi à établir votre contrat d'études au Québec.

▶ Avoir en main votre numéro d'étudiant ;

▶ Avoir consulté l'aide en ligne. Elle sera également accessible à partir de chaque page du formulaire.

Vous devez fournir toutes les informations demandées dans le formulaire ; seules celles qui apparaissent sur fond bleu sont optionnelles.

ATTENTION : La demande de participation en ligne ne remplace pas le dépôt obligatoire

d'un dossier de candidature papier à la Direction des Relations Internationales (DRI) pour le lundi 22 janvier 2024 dernier délai. Vous devez compléter et imprimer le dossier PQEE.

2^{ème} Phase : LE DOSSIER DE CANDIDATURE PAPIER doit contenir les pièces suivantes :

1. Formulaire électronique de demande de participation au PQEE renseigné, imprimé et dûment signé par l'étudiant ;
2. Copie de tout document officiel attestant de l'identité du candidat ;
3. Copie des relevés de notes de l'enseignement supérieur (université, BTS...) obtenues les années antérieures et au cours de l'année universitaire 2023-2024 ;
4. Lettre de motivation présentant les objectifs de formation poursuivis dans le cadre du programme d'échanges (Attention : la rédaction doit être en anglais si vous choisissez une université anglophone) ;
5. La liste des cours (code et titre) que vous projetez de suivre ; **vous devez établir une liste de cours pour chacun des établissements** choisis en utilisant le modèle de contrat d'études téléchargeable sur la rubrique « quelles sont les procédures à suivre » de notre site Internet: <https://www.univ-reunion.fr/international/mobilites-a-letranger/etudier-a-letranger/bci-quebec>

Les cours doivent être choisis en concertation avec le Professeur responsable du diplôme auquel vous serez inscrit en 2024-2025 à l'Université de La Réunion. Votre contrat d'études doit être établi sur la base de l'équivalence par rapport aux cours que vous auriez suivis si votre diplôme avait été préparé à La Réunion.

La liste établie pour chaque université choisie doit être signée par le Responsable pédagogique de l'UFR/Institut ou du département, le Relais RI de votre UFR/Institut et le Coordinateur-Référent pédagogique du PQEE.

Cette signature garantit, sous réserve de réussir aux examens de l'établissement d'accueil, l'obtention du diplôme dans lequel vous serez inscrit à l'Université de La Réunion pour 2024-2025.

6. Une lettre personnalisée de recommandation émise par le responsable pédagogique de l'année en cours et le Relais RI de votre UFR/Institut.
7. Pour les étudiants demandant des universités non francophones : une lettre émise par le doyen, le directeur des études ou l'instance appropriée attestant de la maîtrise de la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil, sauf si le programme porte sur l'étude de cette langue. Une certification linguistique comme le TOEFL est fortement recommandée.

Le cas échéant, il faut également joindre le formulaire exigé par l'établissement d'accueil.

Date limite de dépôt du dossier à la DRI : le lundi 22 janvier 2024

ANNEXE 1

Les universités québécoises partenaires

Les universités francophones

Université de Sherbrooke	http://www.usherb.ca
Université du Québec à Trois Rivières	http://www.uqtr.ca
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	http://www.uqat.ca
Université du Québec en Outaouais	http://www.uqo.ca
Université Laval	http://www.ulaval.ca
Ecole de Technologie Supérieure	http://www.etsmtl.ca

Les universités anglophones

Université Bishop's	http://www.ubishops.ca
---------------------	-------------------------------------------------------------

Cette liste n'est pas définitive.

Les informations seront mises à jour au moment de l'ouverture de la campagne BCI (courant décembre 2023)

ANNEXE 2

INFORMATIONS FINANCIERES

1) Budget à prévoir

Avant votre départ :

Coûts à assumer pour les démarches officielles :

- pour le Certificat d'Acceptation du Québec, au 1^{er} janvier 2023 : 124 \$ canadien = 86 € environ
- pour le permis d'études = 150 \$ canadien = 104 € environ

Durant votre séjour au Québec :

Certaines universités vous demanderont de payer des frais pour accéder à leurs bibliothèques. **Vous devrez également prévoir un budget pour acheter des livres et des habits d'hiver.**

Exemple de budget moyen à prévoir :

Estimation du coût mensuel d'un séjour d'études à l'Université de Montréal

Frais de subsistance		
Logement et charges	600 \$ par mois	454 €
Nourriture	350 \$ par mois	265 €
Transport	80 \$ par mois	61 €
Divers (frais personnels, téléphone)	200 \$ par mois	151 €
TOTAL	1 230 \$	931 €
Autres frais		
<i>Livres et fournitures scolaires</i>	<i>300 \$ (semestre)</i>	<i>227 € (semestre)</i>
<i>Vêtements d'hiver</i>	<i>600 \$</i>	<i>454 €</i>

Le budget mensuel est de 931 € environ par mois (hors prix des vêtements et livres).

Remarque sur la capacité financière exigée par les autorités de l'immigration.

Pour obtenir un Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) pour études, vous devez démontrer que vous disposez des ressources financières suffisantes pour couvrir notamment les frais d'installation, les frais de subsistance... pour toute la durée de votre séjour.

Pour l'année 2023, il était exigé un minimum de 14 349 \$ (environ 10 006 €). Des justificatifs de ressources seront demandés au moment de la demande de visa (notification de bourse, épargnes...).

2) Les aides financières

Sous réserve de remplir les conditions imposées par les organismes soutenant la mobilité des étudiants Réunionnais partant dans le cadre du PQEE du BCI, **les étudiants admis dans une université québécoise pourront dès qu'ils auront reçu leur lettre d'admission** venir retirer et déposer les différents dossiers de soutien financier auprès de la DRI :

POUR LE SEJOUR :

↳ **Aide à la mobilité du Conseil Régional** de La Réunion, le montant de l'aide s'élève à 360 € par mois pour les boursiers et à 225 € par mois pour les non boursiers et les boursiers à l'échelon 0 et 0+.

↳ **Bourse d'Aide à la Mobilité Internationale du Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** (s'adressant seulement aux étudiants boursiers), le montant est de 400 € par mois (attention ! la décision d'attribution de cette bourse n'est pas assurée et relève d'une commission).

Ces différentes aides sont cumulables avec la bourse nationale de l'enseignement supérieur octroyée par le CROUS.

Le versement de l'aide régionale et la bourse de mobilité internationale par la Région et l'université ne s'effectuera **qu'après réception par la DRI de votre attestation d'arrivée dans l'université québécoise.**

Pour connaître les conditions d'attribution, vous pouvez consulter la rubrique sur les aides financières du site Internet de l'université de La Réunion <https://www.univ-reunion.fr/international/mobilites-a-letranger/aides-financieres-a-la-mobilite>

NB : L'ensemble des dossiers d'aides à la mobilité 2024-2025 seront disponibles à la DRI et mis en ligne, à partir de juin 2024.

ANNEXE 3

FORMALITES D'IMMIGRATION

Les formalités d'immigration ont évolué depuis le 31 juillet 2018

Nous vous invitons à consulter très attentivement le document : « **Annexe 3 bis** »

2) Couverture maladie

■ La France a signé une entente de réciprocité en matière de sécurité sociale avec le Québec, vous n'aurez donc pas à contracter au Québec une assurance maladie et hospitalisation privée.

■ Vous devez cependant faire la preuve que vous bénéficiez de cette entente de réciprocité en fournissant le formulaire SE-401-Q-106 délivré par la Caisse Générale de Sécurité Sociale. Ce formulaire devra être signé par l'étudiant et la DRI.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

1) Formalités à l'université de La Réunion avant le départ

■ L'inscription administrative

Avant votre départ, vous devez **impérativement** vous inscrire à l'Université de La Réunion à la DEPF et procéder à votre inscription pédagogique auprès de votre composante. La date d'ouverture des inscriptions et réinscriptions administratives seront communiquées [ici](#).

2) Formalités dans l'université québécoise

■ Inscription

Vous devez procéder à votre inscription administrative et pédagogique dans l'établissement québécois. **Vous ne paierez pas de nouveau les droits d'inscription puisque vous les aurez déjà acquittés à l'Université de La Réunion.** Cependant, certaines universités vous demanderont de payer pour accéder à leurs bibliothèques.

■ Attestation d'arrivée

Vous devez renvoyer à la DRI une attestation de présence signée par l'établissement d'accueil. Cette attestation conditionne le premier versement des bourses de la Région et de mobilité internationale.

■ Modification du programme d'études

Si vous devez modifier le contrat d'études établi avant votre départ et ce, pour des raisons objectives (cours supprimé ou non assuré, nouveaux cours créés, horaires incompatibles, éventuellement niveau non satisfaisant), **vous devrez obligatoirement soumettre la proposition de modifications à l'enseignant, responsable du diplôme auquel vous serez inscrit en 2024-2025 afin de recueillir son accord écrit.**

Vous devez alors compléter le document dit « modification du contrat d'études » (téléchargeable sur la rubrique « quelles sont les marches à suivre une fois dans l'université d'accueil » du programme BCI de notre site internet : <https://www.univ-reunion.fr/international/partir-a-letranger/programmes-dechanges/> , le faire signer par l'établissement d'accueil et le transmettre à la DRI.

■ Attestation de départ

Vous devez renvoyer à la DRI l'attestation de fin de séjour signée par l'établissement d'accueil. Cette attestation conditionne le versement du solde de la bourse de la Région Réunion.

■ Scolarité et validation des résultats obtenus au Québec

Vous participerez en tant qu'étudiant d'échange aux cours et aux contrôles des connaissances dans les mêmes conditions que celles applicables aux étudiants québécois.

Les résultats que vous obtiendrez seront portés sur un relevé officiel établi par le registraire de l'établissement d'accueil.

Vous devez communiquer à la DRI, le relevé officiel de notes pour la validation des résultats obtenus à l'étranger par l'Université de La Réunion. La DRI adressera ce document au responsable pédagogique de votre UFR ou de votre Institut pour convertir les notes.

FORMALITES D'IMMIGRATION
- ÉTUDES, TRAVAIL ET STAGES AU CANADA

IMPORTANT

A partir du 31 juillet 2018, les candidats qui présenteront une demande de visa visiteur, de permis d'études, de permis de travail ou de résidence permanente, devront fournir leurs **empreintes digitales ainsi qu'une photo**
Plus d'informations: www.canada.ca/biometrie

1) ÉTUDIER

Tout étudiant étranger admis à un **programme d'études ou d'échange de 6 mois ou plus** doit faire une demande de **permis d'études** auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Les étapes à suivre pour obtenir le permis d'études

1. Obtenir une lettre d'admission d'un établissement d'enseignement désigné : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-etablissements-liste.asp>. *La lettre d'admission seule n'autorise pas à étudier au Canada.*
2. Si l'établissement d'enseignement est dans la province du Québec, demander le Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca. *Le CAQ n'autorise pas à étudier au Canada.*
3. Faire la demande de permis d'études auprès d'IRCC. *Un **passport valide** est requis pour tout séjour au Canada. La validité du permis d'études ou permis de travail ne peut pas dépasser celle du passeport.*
4. Une fois la demande approuvée, l'étudiant recevra par courrier électronique une lettre d'introduction à imprimer et à présenter au point d'entrée pour obtenir le permis d'études. *Il est impératif d'avoir obtenu l'approbation de la demande de permis d'études avant de se déplacer au Canada. Les personnes qui arrivent au Canada sans la lettre d'introduction autorisant le permis d'études risquent d'être refoulées à la frontière et interdites de territoire.*

Demander votre permis d'études. Rien de plus simple !

- **En ligne, sur le site** d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) : http://www.cic.gc.ca/francais/ma_demande/demande_en_ligne.asp
ou
- **Auprès du Centre de réception des demandes de visa du Canada (CRDV), en personne ou par courrier** : www.cic.gc.ca/CRDV

2) TRAVAILLER PENDANT SES ÉTUDES AU CANADA

Avec un permis d'études, il est possible d'acquérir de l'expérience professionnelle et gagner de l'argent sans permis de travail.

Condition : l'étudiant titulaire d'un permis d'études doit être inscrit à temps plein dans un programme post-secondaire ou dans une formation professionnelle.

Durée : jusqu'à 20 heures par semaine hors campus pendant la session régulière et à temps plein pendant les congés prévus au calendrier scolaire

À noter : l'étudiant ne pourra pas travailler s'il suit un programme de français ou d'anglais langue seconde, des cours préparatoires ou d'intérêt général ou s'il étudie dans le cadre d'un programme d'échange.

EN SAVOIR PLUS : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler.asp>

3) FAIRE UN STAGE

Si un stage est requis dans le cadre des études au Canada, un permis de travail doit être obtenu avant d'arriver au Canada et peut être obtenu en même temps que le permis d'études, sans frais supplémentaires. Le stage ne doit pas représenter plus de 50 % du programme d'études.

Information : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp>

Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage au Canada faisant partie de leur cursus français doit présenter une **demande de permis de travail** avant d'arriver au Canada. Un stage rémunéré ou non au Canada est considéré comme du travail. Si l'étudiant travaille au Canada sans permis de travail, il risque d'être exclu et interdit de territoire.

En général l'**employeur au Canada** doit contacter Service Canada pour demander une **étude d'impact sur le marché du travail** (EIMT), c'est-à-dire l'autorisation de recruter un employé qui n'est pas citoyen ou résident permanent du Canada. CEPENDANT, l'étudiant peut soumettre une demande de permis de travail **sans que l'employeur au Canada n'ait à obtenir une EIMT** :

- S'il est admissible à participer à l'initiative Expérience internationale Canada (EIC) : www.canada.ca/eic ou
- S'il existe une **entente sur l'échange réciproque** de stagiaires entre l'établissement d'enseignement où il est inscrit et un établissement canadien. L'étudiant doit joindre à sa demande de permis de travail une copie de l'entente aux autres documents requis ainsi qu'une liste nominative des stagiaires canadiens.

Demander un permis de travail pour votre stage (cursus français)

A. Permis de travail – emploi réciproque (exemption d'EIMT « C20 »)

Votre école doit avoir signé une entente de réciprocité d'échange de stagiaires avec l'établissement canadien. En plus des documents requis, l'étudiant doit joindre à sa demande de permis de travail une copie de l'entente ainsi qu'une liste nominative des stagiaires canadiens accueillis par votre établissement. <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/outils/temp/travail/avis/reciproque.asp>

B. Permis de travail – Expérience international Canada (exemption d'EIMT « C21 »)

Il existe des accords bilatéraux signés entre le Canada et une trentaine de pays. Pour participer l'étudiant doit avoir un passeport émis par l'un des pays signataires.

<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/outils/temp/travail/avis/experience/bilat.asp>

Les catégories de participation pour la France

Âge : 18 à 35 ans		
Stage coop internationale Exigences : ✓ Offre de stage en lien avec ses études Type de permis : ✓ Permis de travail lié à un employeur déterminé Durée : 12 mois maximum	Jeunes professionnels et VIE Exigences : ✓ Offre d'emploi qualifié dans son domaine de compétences. Type de permis : ✓ Permis de travail lié à un employeur déterminé Durée : 24 mois maximum	Vacances-travail (PVT) Exigences : ✓ Aucune offre d'emploi requise Type de permis : ✓ Permis de travail ouvert pour tout type d'emploi partout au Canada. Durée : 24 mois maximum

Le nombre de permis de travail EIC disponible est limité. Une à deux participations est possible dépendant de l'accord de mobilité des jeunes avec ce pays.

Information : <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/admissibilite.asp>.

Demander un permis de travail EIC

Les 2 étapes doivent être uniquement effectuées **en ligne**.

ÉTAPE 1 : Devenir un candidat

A/ Déterminer leur admissibilité <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/admissibilite.asp>

B/ Créer gratuitement un profil via : <http://www.cic.gc.ca/ctc-vac/veniraucanada.asp> . Les étudiants peuvent soumettre votre profil pour une ou plusieurs catégories. **IMPORTANT** : à la première question « Que souhaiteriez-vous faire au Canada » répondez « EIC - Voyager et travailler ».

ÉTAPE 2 : Présenter une demande de permis de travail

Les candidats inscrits dans les bassins EIC seront invités régulièrement à présenter une demande de permis de travail (tant qu'il y a des places disponibles). Une fois qu'il a accepté l'invitation, il devra compléter les formulaires en ligne, télécharger les documents demandés et payer **les frais de participation de 126 \$CAD** par carte bancaire. Veuillez noter que l'employeur au Canada doit soumettre son offre de stage et payer les **frais de conformité de l'employeur (230 \$CAD)** en utilisant le portail des employeurs : <http://www.cic.gc.ca/francais/services-e/portail-employeur.asp> L'employeur doit transmettre le **numéro de l'offre d'emploi/stage** à l'étudiant.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Un **curriculum vitae** ;
- Une photographie d'identité numérisée ;
- Une **copie claire et lisible du passeport** valide pour toute la durée du séjour au Canada ; **IMPORTANT** : la durée de validité du permis de travail ne dépassera pas celle du passeport.
- Un certificat de police (extrait de casier judiciaire) si l'étudiant a résidé six mois ou plus en dehors de la France depuis son 18^e anniversaire ;
- Un examen médical est nécessaire si l'étudiant prévoit travailler avec des enfants ou dans un milieu médical ou s'il a récemment habité ou voyagé dans certains pays ou territoires pendant six mois ou plus. Vous devez consulter un médecin approuvé par IRCC (appelé « médecin désigné »). <http://www.cic.gc.ca/francais/information/medicaux/index.asp>

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR STAGE COOP INTERNATIONAL

- Une offre de stage détaillée (titre, tâches, dates, lieu), signée et sur en-tête de l'entreprise/organisme canadien.
- Une preuve d'inscription dans un établissement d'enseignement en cours de validité.

Lorsque l'étape 2 est complétée et que la demande est acceptée par IRCC, les participants de la catégorie Vacances-travail doivent payer en ligne **des frais de 100 \$CAD** comme détenteur de permis de travail ouvert. Si la demande est approuvée, il recevra **une lettre d'introduction au point d'entrée**. Il devra présenter cette lettre à l'arrivée au Canada afin d'obtenir le permis de travail.

PLUS D'INFORMATION

- Renseignements généraux sur **Expérience internationale Canada (EIC)** : www.canada.ca/iec-eic
- **Questions concernant une demande EIC en cours de traitement** : les étudiants doivent impérativement utiliser ce formulaire : <https://secure.cic.gc.ca/enquiries-reseignements/canada-case-cas-fra.aspx>. Dans le menu « Type de demande présentée », sélectionnez « Expérience internationale Canada ». S'il s'agit d'un problème technique, sélectionnez plutôt 'Difficultés techniques'.
- **Webconférences, salons et sessions d'information**: http://www.international.gc.ca/canada-europa/france/visas/session_horaire-fr.asp
- **Courriel** : paris-im.visiteur@international.gc.ca
- Le calendrier des **sessions d'information** sur les études au Canada est disponible ici : http://www.international.gc.ca/canada-europa/france/study-etudie/study_session_schedule_horaire_session_etude-fr.asp
- Informations sur les **permis de travail** pour les **étudiants** et leur **conjoint**, visiter le site d'IRCC : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler.asp>
- Informations sur les demandes de **prolongation de permis d'études**, visiter le site d'IRCC : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-prolonger.asp>
- Informations spécifiques aux **étudiants en soins de santé** : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/outils/temp/travail/permis/sante.asp>
- Stratégie des Compétences Mondiales du Canada (chercheurs et travailleurs hautement qualifiés): <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/employeurs/smcm.asp>

ANNEXE 4

INFORMATIONS PRATIQUES

Le séjour : accueil, hébergement

Conseil : il est recommandé d'arriver au moins **une semaine avant le début des cours**, afin de vous familiariser avec votre nouvel environnement.

■ Accueil

Dès que vous arrivez, présentez-vous au **Bureau des Services des Etudiants Etrangers** ou équivalent de l'établissement d'accueil. Ce bureau accueille les étudiants étrangers, il vous aidera à vous installer, à vous adapter à la communauté universitaire et tentera de répondre à vos besoins spécifiques.

■ Hébergement

Au Québec, les **résidences universitaires** sont le plus souvent réservées aux étudiants admis à titre d'étudiant régulier à temps plein.

Le **Bureau des Services des Etudiants Etrangers** ou équivalent dans l'établissement d'accueil vous apportera toute l'assistance requise à votre recherche de logement.

Même si vous arrivez en fin de semaine ou en soirée, il est possible de trouver un **hébergement provisoire**.

Demandez à ce même service de vous communiquer avant votre arrivée des adresses utiles afin de procéder à des réservations en fonction de votre date d'arrivée.

Il est, selon les villes, plus ou moins facile de trouver un **logement hors campus** soit en individuel, soit en partageant avec d'autres étudiants (la formule financièrement la plus avantageuse).

Selon les universités d'accueil, les bureaux du logement hors campus pourront mettre à votre disposition une banque de données sur les appartements et chambres en ville à louer, à sous-louer, à partager. Ces bureaux ne peuvent pas faire de réservation de logement pour les étudiants.

ANNEXE 5

Le calendrier du candidat BCI 2024-2025

Avant le 30 novembre 2023

Dépôt du formulaire de pré-candidature auprès de la Référente administrative DRI, après avis et consultation du Responsable pédagogique de l'année en cours et du Relais RI de l'UFR ou Institut.

Aux alentours de la mi-décembre 2023

La DRI envoie aux étudiants sélectionnés le code d'accès au formulaire électronique de candidature par e-mail.

Avant le 22 janvier 2024

- Etablissement du programme d'études (1 pour chaque université québécoise choisie)
- Candidature en ligne
- Constitution du dossier
- Dépôt du dossier de participation à la DRI

Courant mai – fin juin 2024

- Réponse des universités québécoises
- Transmettre une copie de votre lettre d'acceptation à la DRI
- Commencer vos démarches d'immigration

Vers juillet 2024

- Inscriptions administrative et pédagogique à l'Université de La Réunion

Juillet – août 2024

- Organisation du départ

Fin août 2024

- Départ
- Début du semestre d'automne dans les universités québécoises

ANNEXE 6



CONTRAT D'ETUDES Programme d'Echanges d'Etudiants du BCI 2024-2025



Nom et prénom de l'étudiant :
N° d'étudiant :

Niveau et domaine d'études à l'université de La Réunion, durant l'année de mobilité 2024-2025 :
.....

Université d'accueil québécoise souhaitée : Choix n°

Choix de cours pour le premier semestre

Université de La Réunion				Université Québécoise			
Code cours	Intitulé du cours	Volume horaire	Crédits ECTS	Code cours	Intitulé du cours	Volume horaire	Crédits québécois
Totaux				Totaux			

Choix de cours pour le deuxième semestre

Université de la Réunion				Université Québécoise			
Code cours	Intitulé du cours	Volume horaire	Crédits ECTS	Code cours	Intitulé du cours	Volume horaire	Crédits québécois
Totaux				Totaux			

Signature de l'étudiant(e)

..... Date:

ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Approbation du programme d'études/contrat par

Le responsable pédagogique de l'UFR/Institut/département

Le Relais Relations Internationales de l'UFR/ Institut

Le Coordinateur – Réfèrent pédagogique PEE de l'Université de La Réunion

Date:

Date:

Date:.....

**Direction
des Relations Internationales**

15, avenue René Cassin CS 92003
97744 SAINT DENIS cedex 9
Tél. : 00 262 2 62 93 80 41

ATTESTATION D'ARRIVEE
Programme d'Echanges d'Etudiants du BCI
Année universitaire 2024-2025

Ce document doit être retourné à la Direction des Relations Internationales (DRI) **dès votre arrivée** dans l'établissement d'accueil.

This document must be sent back to the International Office (DRI) of Université de La Réunion immediately after your arrival in the host institution.

NOM/ SURNAME:

PRENOM / FIRST NAME:

DATE DE NAISSANCE :

DATE OF BIRTH : ... / ... /

UNIVERSITE D'ACCUEIL :

HOST UNIVERSITY

Je soussigné, atteste que l'étudiant(e) susnommé(e) est arrivé(e) dans notre université le / / pour effectuer un séjour d'études dans le cadre du programme BCI. Ce séjour d'études aura lieu du / / au / /

I, the undersigned, certify that the above mentioned student arrived in our University on / / on an PQEE (BCI) study abroad program. This study abroad program will begin on / / and will end on / /

Lieu/ Place: Date:

Name and title

Seal of the university

Signature

**Direction
des Relations Internationales**

15, avenue René Cassin CS 92003
97744 SAINT DENIS cedex 9
Tél. : 00 262 2 62 93 80 41

ATTESTATION DE FIN DE SEJOUR
Programme d'Echanges d'Etudiants du BCI
Année universitaire 2024-2025

Ce document doit être retourné à la Direction des Relations Internationales (DRI) **dès la fin de votre séjour** dans l'établissement d'accueil.

This document must be sent back to the International Office (DRI) of Université de La Réunion as you leave your host institution.

NOM/SURNAME :

PRENOM/FIRST NAME :

DATE DE NAISSANCE/DATE OF BIRTH : . . / . . / . .

UNIVERSITE D'ACCUEIL :

HOST UNIVERSIY :

Je soussigné, atteste que l'étudiant(e) susnommé a terminé son séjour d'études dans notre université
le/...../.....

I, the undersigned, certify that the above mentioned student has completed his/her PEE study abroad program in our university on/...../.....

Lieu/ Place: Date:

Name and title

.....

Seal of the university

Signature

CONTACTS DRI ET ADRESSES

Encore une question ?

- **Venez à la Direction des Relations Internationales (DRI)**

Nous sommes situés sur le campus Nord – Moufia
15, Avenue René Cassin CS 92003
Bât A
97 744 Saint-Denis Cedex 9

- **Contactez-nous**

M. Marc ZEMMOUR
Responsable administratif
Tel : 02 62 93 83 47
E-Mail : marc.zemmour@univ-reunion.fr

Mme Fabienne DUPONT
Gestionnaire administrative et financière
Tel: 02 62 93 80 41
E-Mail : fabienne.calimoutou@univ-reunion.fr

Mme Anna SZEGVARI-MAS
Chargée de Projets Coopération Internationale
Europe et Amérique du Nord
Tél : 02 62 93 83 96
E-mail : anna.szegvari-mas@univ-reunion.fr

- **Consultez à la rubrique « International » du site Internet de l'Université de la Réunion** la page consacrée aux Programmes d'Echanges d'Étudiants – Rubrique : BCI

<https://www.univ-reunion.fr/international/partir-a-letranger/programmes-dechanges/>

CARTE DU QUEBEC ET SITUATION GEOGRAPHIQUE DES UNIVERSITES

